

# **INTERVENTION DE M. GIRARD PHILIPPE ET FPM**

MERCREDI 16 MARS A 11 HEURES

## **LA FONDATION SAINT JEAN DE DIEU**

**Travail à faire** (aux provinces française et bavaroise - temps accordé : 15 mn/province)

Présenter la Fondation St Jean de Dieu RUP en expliquant :

- Les raisons de votre choix (modèle fondation)
- La structure organisationnelle,
- Les avantages et inconvénients,
- Les organes de contrôles,
- L'influence des frères au niveau des décisions ou autres domaines

Il est important dans les présentations de ne pas se perdre dans les détails et de ne pas soulever des aspects trop spécifiques liés aux deux pays. Votre présentation doit encourager et motiver les autres provinces à se lancer de façon responsable dans une stratégie pour le futur.

### **PLAN**

#### **La création d'une entité unique pour les établissements de France**

- Genèse du projet
- Le choix de la fondation

#### **La Fondation Saint Jean de Dieu et son fonctionnement**

- Le Conseil d'administration
- La direction générale et les directions des établissements
- Les organes de contrôle

#### **L'avenir de la Fondation Saint Jean de Dieu**

- La fondation saint Jean de Dieu, premier bilan après 4 ans d'existence
- La fondation saint Jean de Dieu, un recours pour les associations catholiques
- Le rôle du frère



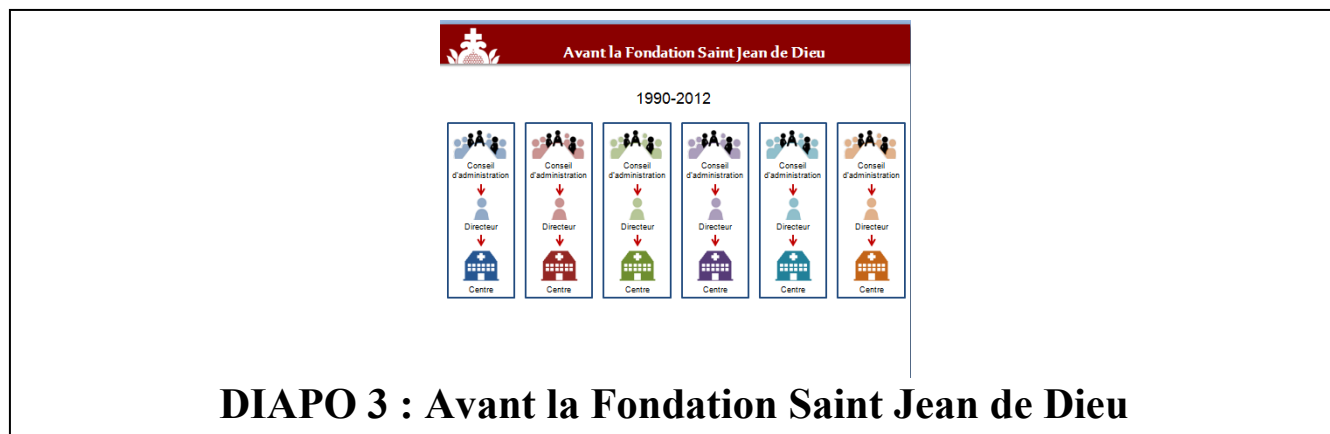
## DIAPO 2 : établissements saint Jean de Dieu de France

Frères,  
Mesdames, Messieurs,

Nous sommes heureux de vous présenter la Fondation Saint Jean de Dieu, entité reconnue par l'Etat français depuis juillet 2012.

Notre présentation portera sur trois parties :

- I. Genèse rapide sur l'avant et l'après fondation
- II. Le mode de Gouvernance et les types de contrôle
- III. La fondation après 4 années d'existence et sa mission pour demain

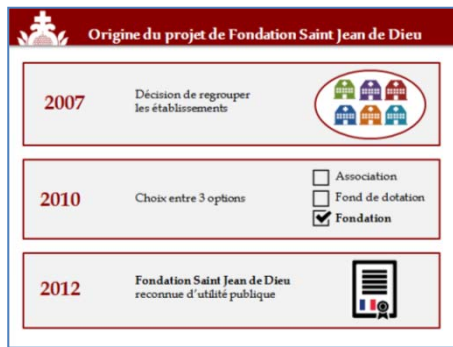


## DIAPO 3 : Avant la Fondation Saint Jean de Dieu

### I. LA CREATION D'UNE ENTITE UNIQUE POUR LES ETABLISSEMENTS DE FRANCE

#### a. Genèse du projet

Depuis les années 1990, chacun des établissements Saint Jean de Dieu de France était administré par une association de gestion indépendante. Quatre associations étaient présidées par des frères et deux par des laïcs affiliés à l'OHSJD.



## DIAPO 4 : Origine du projet de Fondation saint Jean de Dieu

Lors du Chapitre Provincial de mai 2007, les frères capitulants ont émis le souhait de regrouper ces établissements au sein d'une entité juridique unique.

A l'origine de cette réflexion se trouvent plusieurs préoccupations des frères :

- Pérenniser, soutenir et sécuriser les établissements
- Rechercher l'excellence dans l'accueil et le soin
- Garantir la pérennisation des valeurs de l'hospitalité héritées de saint Jean de Dieu
- Répondre aux nouveaux besoins

Une étude menée par l'équipe provinciale sera présentée aux frères au chapitre de mai 2010. Trois modèles de regroupements seront proposés :

- Une association
- Un fonds de dotation
- Une fondation RUP (reconnue d'utilité publique) : modèle que nous développerons par la suite puisque les frères, après échanges, l'adopteront comme ligne d'action capitulaire.

Le nouveau définitoire provincial est alors missionné pour mettre en œuvre ce modèle en veillant à ce que :

- L'OHSJD donne les orientations et les stratégies pour développer et pérenniser la culture d'hospitalité

- Le Conseil d'administration soit garant des objectifs
- La Direction Générale, garante du charisme auprès des directions, applique les décisions du Conseil d'administration et au niveau opérationnel, qu'elle anime, fédère, accompagne et manage les directions
- Les directions se soucient du bon fonctionnement de leur établissement et veillent à ce que les professionnels pratiquent l'hospitalité au quotidien au profit des personnes accueillies.

### **b. Le choix pour une fondation**

En septembre 2010, l'équipe provinciale démarre le projet « Fondation Saint Jean de Dieu ».

Les frères ont choisi de regrouper leurs établissements en une fondation reconnue d'utilité publique. Or ce terme de « fondation » décrit des réalités différentes dans chaque pays au niveau international ou européen. Il est donc important d'en définir le sens dans le contexte français. De plus, le qualificatif « reconnue d'utilité publique » donne une valeur ajoutée importante qu'il convient également d'expliquer.

#### *Qu'est-ce qu'une fondation à la française ?*

Dans la loi, la fondation est définie comme « l'acte par lequel une ou plusieurs personnes physiques ou morales décident de l'affectation irrévocable de biens, droits ou ressources à la réalisation d'une œuvre d'intérêt général et à but non lucratif ».

Une fondation est donc chargée de la gestion d'un patrimoine et organise grâce à cela des services dans des secteurs divers (hôpitaux, maisons de retraite, centres de recherche, musées, ...) ou bien finance des projets associatifs, des prix, des bourses.

Au niveau international ou européen, le terme "donors foundation" désigne principalement les fondations distributives alors que les autres fondations sont appelées "operating foundations" ou fondations opérationnelles. Notre fondation appartient à la deuxième catégorie.

## ***Que signifie « reconnue d'utilité publique » ?***

Au nom de « fondation », peut s'ajouter le qualificatif de « reconnue d'utilité publique ». Cette reconnaissance est accordée par le Gouvernement français par décret, après avis du Conseil d'Etat et instruction de la demande. Pour obtenir cette reconnaissance, une fondation doit remplir trois conditions :

- réaliser une œuvre d'intérêt général à but non lucratif,
- être dotée de ressources suffisantes,
- être indépendante à la fois de ses fondateurs, qui sont des personnes physiques et/ou des personnes morales, et de la puissance publique.

La Fondation saint Jean de Dieu a obtenu cette reconnaissance le 24 juillet 2012. En France, sur les 2229 fondations existantes, seules 621 sont reconnues d'utilité publique dont 180 pour le domaine de la santé.

## ***Avantages et inconvénient du statut de fondation reconnue d'utilité publique***

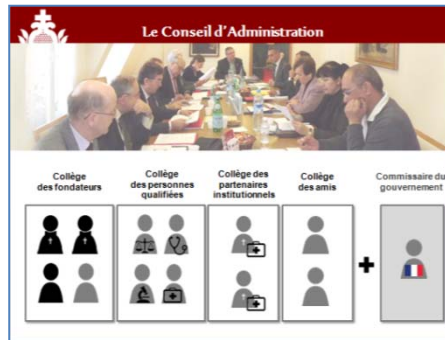
Trois inconvénients :

- La durée : l'instruction du dossier varie de 6 à 18 mois
- L'apport financier du fondateur est de 1,5 million d'euros
- La présence du Commissaire du Gouvernement impose une gestion rigoureuse et fréquemment contrôlée.

Cependant, ce statut accorde de nombreux avantages.

- La fondation peut collecter des ressources en faisant appel à la générosité publique, recueillir des subventions publiques, recevoir des dons et legs, détenir des immeubles de rapport.
- Elle possède une capacité juridique étendue
- Bénéficie d'une exonération des droits d'enregistrements des dons et legs.

- Enfin, l'avantage principal est ce label de « Reconnue d'utilité publique » qui, en lui-même, inspire la confiance de l'ensemble des partenaires.



## DIAPO 5 : Le conseil d'administration

## II. LA FONDATION SAINT JEAN DE DIEU ET SON FONCTIONNEMENT

Au niveau de la gouvernance, plusieurs modèles sont proposés : conseil d'administration, conseil de surveillance avec directoire, etc.

### a. Le Conseil d'administration

Au sein de la Fondation Saint Jean de Dieu, nous avons opté pour une gouvernance simple : un Conseil d'administration, qui élit parmi ses membres un président et désigne un Bureau chargé de l'exécution de ses décisions.

Elu le 1<sup>er</sup> octobre 2012, le premier président a été Frère Alain-Samuel, actuel Provincial, qui a été remplacé en 2014 par Me Philippe Girard, anciennement président de l'Accueil de nuit Saint Jean de Dieu et membre affilié de l'Ordre hospitalier.

L'ensemble des membres du Conseil d'administration sont regroupés en quatre collèges :

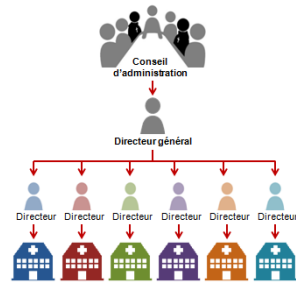
- ***le collège des fondateurs*** comprend des représentants de l'Ordre Hospitalier de Saint Jean de Dieu et de l'Accueil de Nuit saint Jean de Dieu, déjà reconnu d'utilité publique en 1922.

Il est intéressant de noter que les Statuts de la fondation précisent qu'« *En cas de disparition de l'Ordre Hospitalier de Saint Jean de Dieu en France, les membres de ce collège sont choisis par le*



*Supérieur Général de l'Ordre Hospitalier de Saint Jean de Dieu et, à défaut, ils sont cooptés par l'ensemble du conseil d'administration ».*

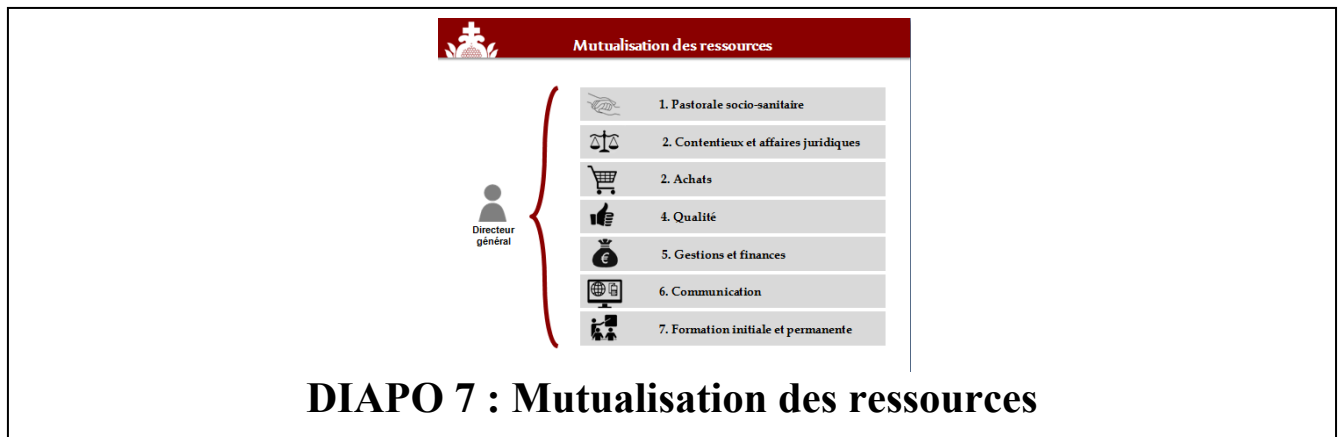
- *le collège des personnes qualifiées* comprend 4 personnes choisies en raison de leurs compétences et expertises techniques.
- *le collège des partenaires institutionnels* comprend deux représentants : la faculté des jésuites et la Fédération des Etablissements Catholiques.
- *Et deux membres pour le collège des Amis*
- *L'Etat français* est représenté au conseil d'administration par un commissaire du gouvernement qui ne possède qu'une voix consultative.



## DIAPO 6 : Organisation de la Fondation saint Jean de Dieu

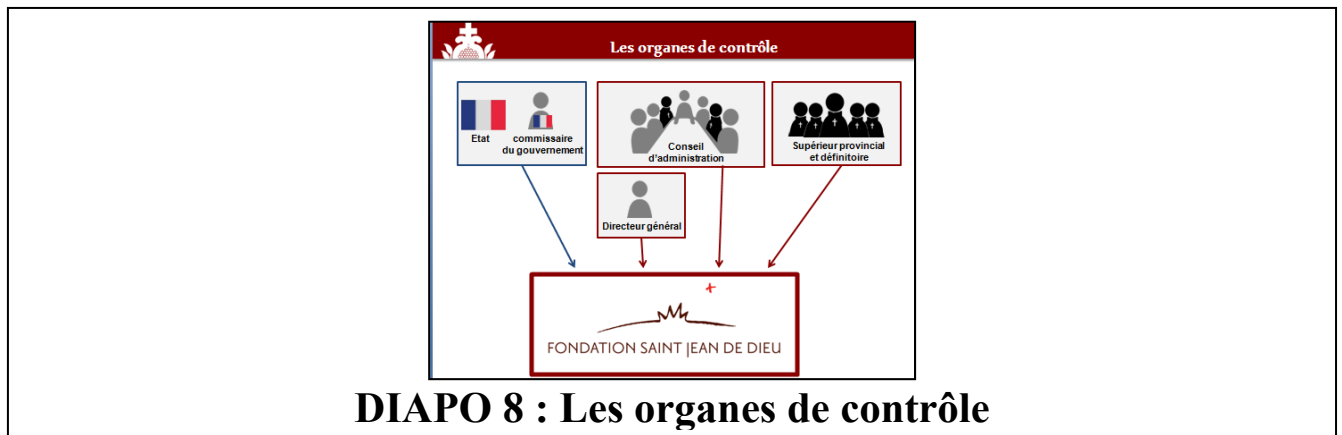
### **b. La direction générale et les directions des établissements**

Au niveau de la Dirigeance, le Directeur Général manage six directeurs d'établissements.



En outre, il doit également développer sept domaines :

1. Pastorale socio-sanitaire
2. Contentieux et affaires juridiques
3. Achats (centrale d'achats)
4. Qualité (accréditation, évaluations internes et externes, ...)
5. Gestions et Finances
6. Communication
7. Formation initiale et permanente (évènementiels et formations à l'hospitalité)



### c. Les organes de contrôle

Les contrôles de la fondation s’effectuent à deux niveaux : externe et interne.

Au niveau externe, le statut de fondation reconnue d’utilité publique impose les contrôles habituels des services de l’Etat sans oublier la mission du Commissaire du Gouvernement.

En interne, le contrôle s’effectue à différents niveaux :

- par le conseil d’administration lui-même
- par la Direction Générale
- et sur le plan du charisme, le Bureau et le Définitoire veillent à ce que la culture d’hospitalité soit la valeur ancrée dans toute décision, projet ou soin.

## III. L’AVENIR DE LA FONDATION SAINT JEAN DE DIEU

### a. La fondation saint Jean de Dieu, premier bilan après 4 ans d’existence

Le 1<sup>er</sup> octobre prochain, notre fondation aura quatre années d’existence !

Premier bilan : rien n’est « acquis » !

Néanmoins, nous pouvons remercier l'ensemble des collaborateurs pour la qualité du soin prodigué quotidiennement aux malades, résidents et patients.

Comme vous le savez, une culture d'entreprise exige d'être entretenue et évaluée régulièrement. Ainsi, nous sommes appelés à réévaluer, imaginer, inventer pour recréer une nouvelle hospitalité.

Par le biais de l'IHSJD (Institut de l'Hospitalité Saint Jean de Dieu), de nombreux professionnels ont été formés aux fondamentaux de l'hospitalité notamment au travers des pratiques professionnelles, des évènements propres à l'identité sanjuaniste ou simplement dans les projets innovants.

Le nouveau projet de la fondation travaillé par l'ensemble du définitoire provincial, conseil d'administration et directions verra bientôt le jour. L'objectif principal de ce projet est la circulation de la culture de l'hospitalité au sein de la fondation.

C'est ainsi que la formation continue devient une priorité pour tous les acteurs notamment le management ou le leadership charismatique.



## DIAPO 9 : Le pôle hospitalité

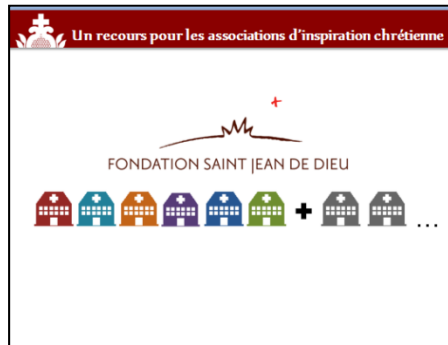
Par ailleurs, pour dynamiser l'hospitalité selon le charisme de notre fondateur, chaque établissement sera doté d'un *Pôle de l'hospitalité* qui comprend trois espaces dont les activités sont assurées à la fois par des professionnels et des bénévoles.

- *Espace éthique*
- *Espace spiritualité et religion*
- *Espace « bénévoles »*

Sous la responsabilité conjointe du directeur et du frère hospitalier, les missions des coordonnateurs des Pôles de l'Hospitalité sont de :

- mener des réflexions transversales sur la prise en charge intégrale de qualité,
- soutenir les pratiques professionnelles en favorisant la collaboration et la rencontre entre tous les acteurs de l'établissement
- évaluer régulièrement les mesures mises en place en apportant les améliorations et corrections nécessaires
- Travailler au rayonnement de l'identité de la Fondation Saint Jean de Dieu.

Le *Pôle de l'hospitalité* doit faire vivre l'hospitalité au profit de tous : patients, résidents, collaborateurs, bénévoles et frères. Une attention toute particulière doit être donnée au développement du bénévolat au sein des établissements Saint Jean de Dieu.



## **DIAPO 10 : un recours pour les associations d'inspiration chrétienne**

### **b. La fondation saint Jean de Dieu, un recours pour les associations d'inspiration chrétienne**

Fidèle à l'exemple de saint Jean de Dieu, la Fondation répond avec audace, espérance et créativité aux besoins nouveaux issus d'une société en mutation permanente et souvent génératrice de nouvelles pauvretés.

Dans un environnement où de fortes contraintes administratives et économiques peuvent mettre en difficulté des petites structures isolées d'inspiration chrétienne et dont la mission d'hospitalité est proche de la nôtre, la Fondation est appelée à répondre avec bienveillance et raison aux demandes d'intégration qui pourraient lui être faites. L'objectif étant de pérenniser, au travers de la Fondation, des établissements dignes de confiance et porteurs de valeurs communes.



## DIAPO 11 : Le rôle du frère

### c. Le rôle du Frère

Dans une des lignes d'action adoptées au dernier chapitre provincial, il est écrit : Mission pour l'avenir : « ... *le Provincial sera sensible à la mission que le frère aura dans ces différents projets ...* ». Qu'en est-il de cette décision ?

Nous vous invitons à observer les statistiques provinciales au 29 février 2016 :

- 26 profès solennels avec une moyenne d'âge 72 ans
- 4 sur les 26 ont moins de 60 ans
- 7 profès temporaires et 3 novices malgaches

Nous sommes conscients qu'à ce jour, aucun des 26 profès solennels n'occupera un emploi de direction ou d'encadrement. Notre réalité nous invite à redécouvrir notre mission d'hospitalité, nous dirons même à redécouvrir l'appel à notre vocation religieuse.

Si nous additionnons la moyenne d'âge de 72 ans à notre effectif actuel, nous totalisons une expérience confirmée de 1872 années d'hospitalité ! Alors quoi faire avec une telle expertise ?

A cette interrogation, nous répondrons que les frères sont appelés à devenir des conseillers experts en hospitalité, des compagnons de route des collaborateurs comme Frère Donatus Forkan l'a cité dans son discours d'ouverture au Chapitre Général de Fatima.



Savez-vous qu'à ce jour, il n'est pas évident de demander à un frère de collaborer avec un directeur ou un salarié alors que le lien politique ou hiérarchique d'autrefois n'existe plus. Pour corriger ce regard frustrant, il nous semblait important d'aider le frère à retrouver la confiance en soi en les faisant participer aux actions de la Jeunesse Hospitalière ou de témoigner devant les jeunes Français qui cheminent actuellement vers un engagement religieux.

Associer les frères dans les actions pastorales, a permis à chacun d'entre nous de prendre conscience de son « utilité », de reprendre confiance en soi et de percevoir que la vocation de frère hospitalier est encore attrayante si l'on prie le Seigneur de la moisson et que l'on œuvre activement au niveau de la pastorale. Ce passage était nécessaire pour rebâtir l'estime de soi.

Avec le définitoire provincial, nous réviserons la mission du frère - nouvelle version « Etre une présence prophétique au sein de la Famille Hospitalière ». En effet, de nombreux collaborateurs et résidents nous demandent d'être de nouveau visibles car notre présence leur assure une garantie.

Pour conclure, nous souhaitons citer Fr. Alain-Samuel dans son discours de Clôture pour l'Année de la Famille Hospitalière :

*"Chacun de nous, qui que nous soyons, et quel que soit le poste que nous occupons, nous n'avons pas n'importe quel travail, nous n'exerçons pas n'importe quel métier. Nous sommes des donneurs de sens et des semeurs d'espérance auprès de vies meurtries, blessées et fragilisées. Qui, mieux qu'une famille, sait parler ce langage du cœur dans nos sociétés atomisées, globalisées, déshumanisées ? Donner vie et faire vivre une réalité de Famille hospitalière dans le monde de la santé, aujourd'hui, revêt un caractère et un sens profond de solidarité et de fraternité humaine."*

Alors Chers Frères, Mesdames, Messieurs, quels que soient notre âge, notre mission, notre responsabilité, ... nous sommes tous appelés à une mission encore plus grande et plus belle, celle d'être des semeurs de l'hospitalité. Nous vous remercions !